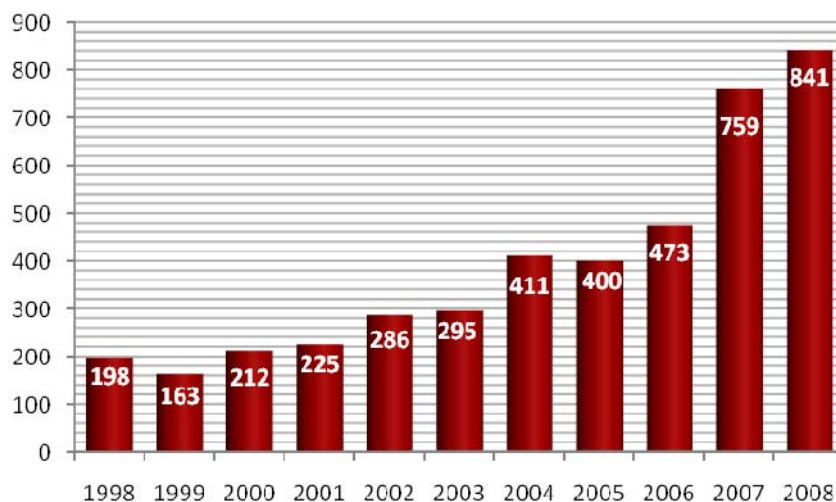


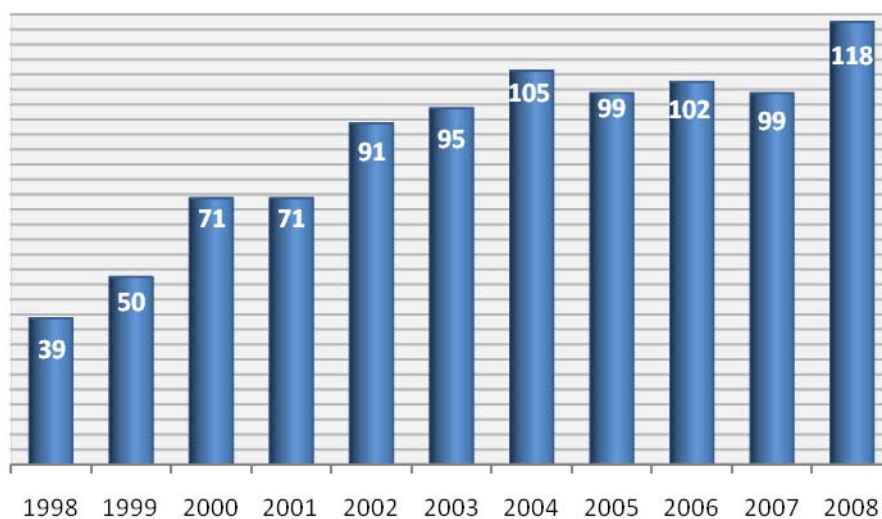
RAPPORT STATISTIQUE 2008

841 procédures ont été administrées par la Chambre Arbitrale au cours de l'année 2008, entre les arbitrages, les instances de nomination d'arbitres, les demandes de médiations et de médiations en ligne, augmentant ainsi les résultats de l'année précédente.



ARBITRAGE www.arbitrato.com

118 nouvelles procédures ont été commencées, et 36 d'entre elles, toujours en 2008, sont se conclues par une sentence arbitrale, 48 arbitrages se sont en revanche conclus par une transaction, et seulement 2 arbitrages ont dû être clos pour défaut de paiement des provisions.

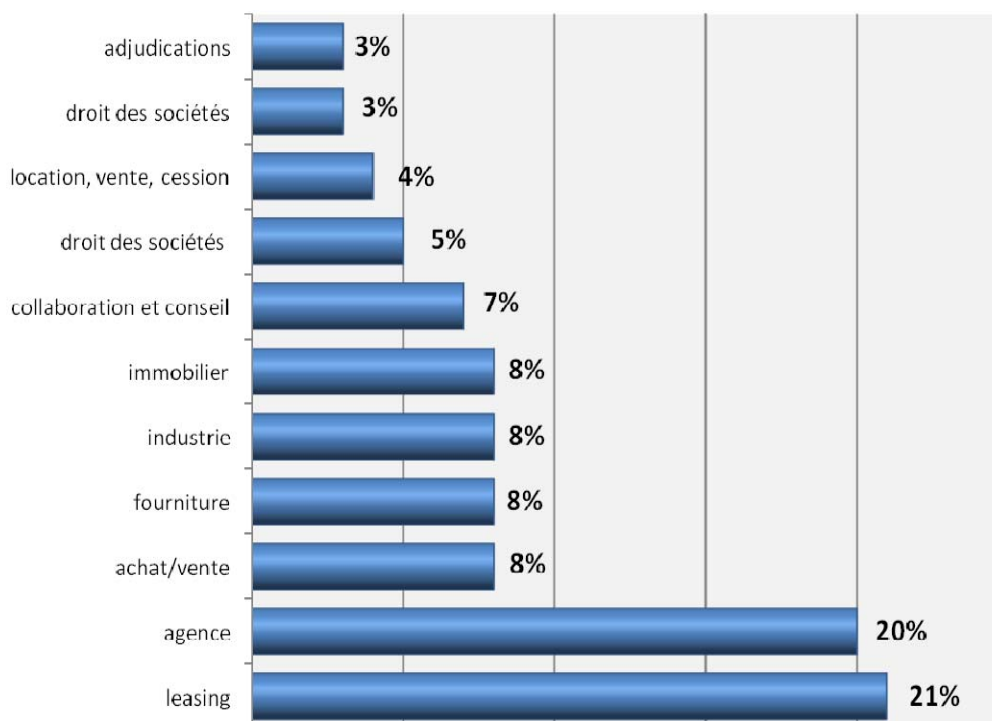


Encore une fois les parties ont joué un rôle fondamental puisque sur **246 arbitres**, 55% (135) d'entre eux ont été nommés directement par les parties, alors que 35% (85) ont été nommés par le Conseil Arbitral, l'organe technique interne, et 4 % (11) choisis par les autres arbitres. Dans quelques autres cas (15 au total), le Président de la Chambre de commerce, le Président de la Chambre Arbitrale, et le Président du Tribunal de Milan ont agi comme autorité de nomination.

Les **collèges arbitraux** ont été plus nombreux (74%) par rapport aux arbitres uniques, qui sont tout de même en continuelle, mais lente, augmentation, en raison notamment de l'économie ainsi réalisée par les parties.

Le siège de l'arbitrage a été Milan dans la quasi-totalité des cas (91%), et dans les autres cas, le siège se trouvait quand même sur le territoire italien, même si **27%** des nouveaux cas ont été qualifiés **d'arbitrage international** en raison de la présence d'au moins une partie étrangère.

En ce qui concerne les secteurs, les adjudications (21%), ainsi que le droit des sociétés (achat et vente de parts sociales et pactes d'associés) (20%), sont les typologies de conflit le plus fréquemment sujets à arbitrages.

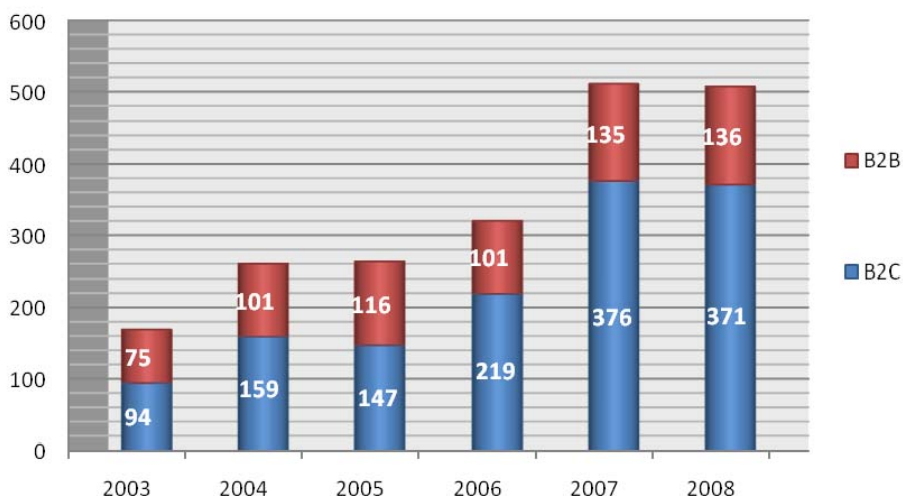


Le **montant moyen** en litige dans les arbitrages déposés au cours de l'année 2008 s'élève à 2.932.000€, et la tranche tarifaire dans laquelle la concentration d'arbitrage est la plus grande est celle comprise entre 100.000 et 250.000€.

Cette année encore, une donnée très positive s'est confirmée, liée à la **durée moyenne** des procédures, qui est de **13,1 mois**, durant lesquels ont été prononcées **33 sentences arbitrales** définitives, 3 partielles et 4 non définitives. Pratiquement la totalité (39) des projets de sentences a été soumise au contrôle formel du Secrétariat.

MEDIATION
www.conciliazione.com

Le nombre de demande de médiation déposées en 2008 (507), dans la lignée des chiffres de l'année précédente, indique un intérêt toujours constant pour ce service de la part des **consommateurs** (371 cas), et des **entreprises** (136 cas)



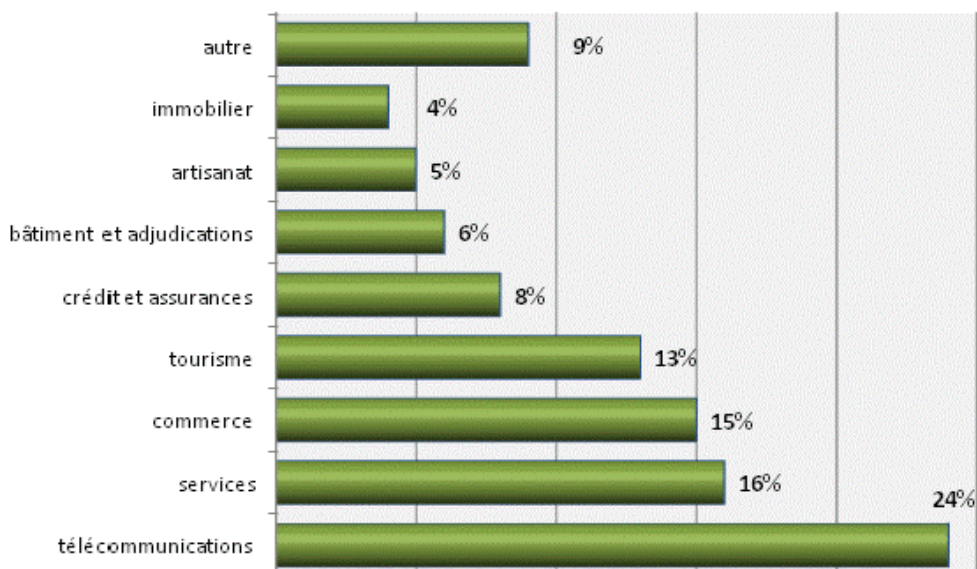
Ces résultats ont pu être atteints surtout grâce à la rapidité des procédures de médiation : il s'écoule en effet **40 jours** en moyenne du dépôt de la demande à la rencontre de médiation.

Le **montant en litige moyen** est de 36.600€, et cette valeur se réduit à 5.145€ quand il concerne des consommateurs, et augmente en revanche à 122.500€ lorsque le litige naît entre deux entreprises.

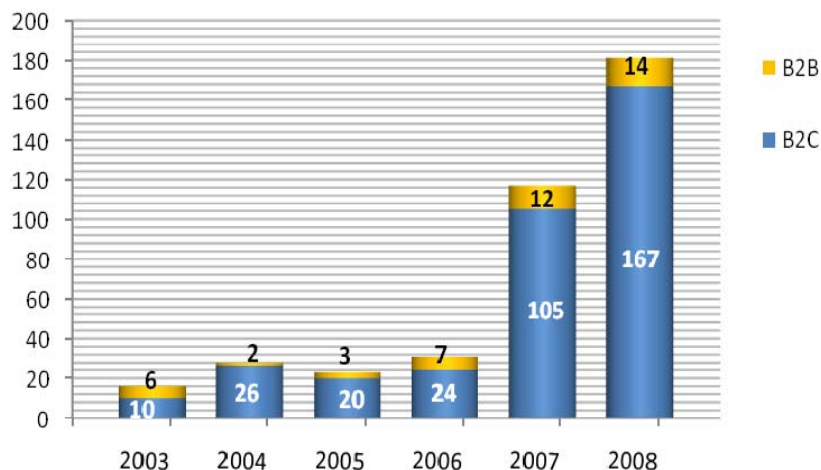
En ce qui concerne l'**issue** des procédures, en 2008, 19% se sont conclues par une rencontre de médiation, 15% se sont conclues par un accord trouvé par les parties avant la rencontre, dans 63% des cas l'autre partie n'a pas souhaité adhérer à la procédure, et dans les 3% restants la demande a été retirée.

Une autre donnée importante est que **89%** des rencontres de médiation (72) se sont conclues de façon positive, et les parties ont donc trouvé un accord satisfaisant. Le pourcentage de cas dans lesquels les parties ne réussissent pas à résoudre leur litige est particulièrement réduit (11%).

En ce qui concerne les **secteurs** objets des demandes déposées, les télécommunications, suivis des services, du commerce et du tourisme se sont avérés être les secteurs avec le taux le plus élevé de situations conflictuelles.

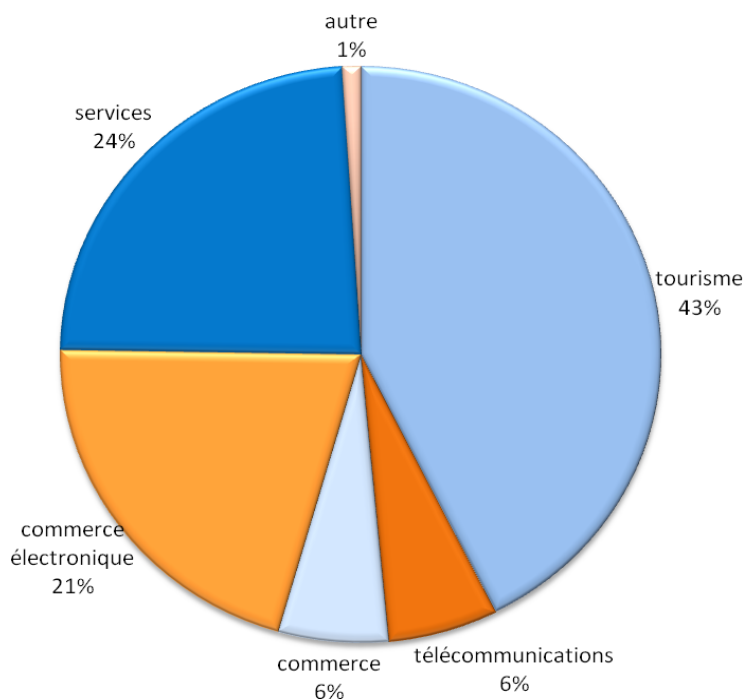


Le Service de résolution en ligne des litiges de la Chambre Arbitrale a enregistré, au cours de 2008, une notable augmentation du nombre de **demandes** déposées : **181** contre 117 en 2007, avec une nette prédominance des conflits impliquant les consommateurs (167), et des litiges **internationaux** (103).



Le nombre d'adhésion à la procédure a été confirmé (9), et le Service a enregistré, proportionnellement, un nombre important de cas (25) pour lesquels un accord a été trouvé en dehors du parcours classique, en dehors de la procédure elle-même.

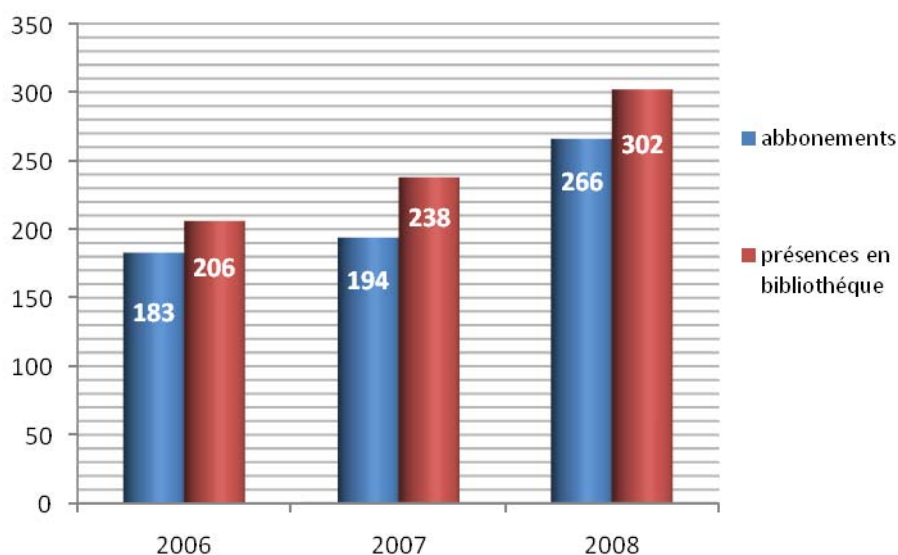
En ce qui concerne les secteurs, ce sont de loin le tourisme suivi des services et du commerce électronique qui enregistrent le plus grand nombre d'utilisateurs.



CENTRE D'ETUDES
www.centrostudiadr.com

Le Centre d'études et de documentation ADR, qui diffuse une information qualifiée en matière d'arbitrage, de médiation, ADR et ODR, offre au public un fond bibliographique qui compte près de **1960 monographies spécifiques**, ainsi que **69 abonnements à des périodiques juridiques** et **368 actes de colloques**.

Au cours de l'année 2008 le Centre a enregistré **302** présences à la **bibliothèque**, (+27% par rapport à l'année précédente), et **266** abonnements, provenant principalement (96%) du secteur juridique (avocats et juristes d'entreprise)



Les abonnés au Centre ont reçu au cours de l'année 2008 un total de **1.525** communications sur les nouveautés doctrinales et jurisprudentielles, nationales et internationales, grâce à notre revue bimestrielle **Aggiornamenti ADR**.

Chambre Arbitrale de Milan
Via Meravigli, 9/b – 20123 Milan, Italie
Tel: +39 02.8515.4444 / 4536 – Fax: +39 02.8515.4384
camera.arbitrale@mi.camcom.it
www.camera-arbitrale.com